



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 23 janvier 2026
N°2026_1764_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur les usages du numérique

Service producteur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages

Opportunité : avis favorable émis le 11 juin 2025 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 20 novembre 2025 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2026-2030
Publication JO	Oui
Périodicité	Annuelle

Descriptif de l'opération

L'**enquête sur les usages du numérique**, anciennement appelée enquête « TIC ménages », est menée annuellement depuis 2007 (sauf en 2020) par l'Institut national de la statistique et des études économiques. À partir de 2026, la maîtrise d'ouvrage souhaite changer le nom de cette enquête afin de la rendre plus compréhensible aux yeux des enquêtés et ainsi en augmenter l'intérêt et le taux de réponse.

L'enquête couvre l'ensemble de la population de 15 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte) en logement ordinaire.

Elle vise à recueillir des informations sur l'équipement des ménages en Internet et à décrire les pratiques et usages en lien avec le numérique. Elle constitue la source de référence pour l'analyse du taux d'utilisation d'Internet en France, ou sur les personnes en situation d'illectronisme. Cette enquête vise aussi à recueillir des informations sur l'usage de l'intelligence artificielle, le recours aux démarches administratives en ligne ou encore la mise en œuvre de comportements écologiques.

L'enquête est soumise depuis 2007 à un règlement européen (2019/1700) qui impose une grande partie du questionnaire chaque année.

À partir de 2026, l'enquête connaît une refonte d'ampleur, dans l'échantillonnage et dans le protocole de collecte, afin d'améliorer la précision et la qualité de l'enquête. Le tirage de logement suivi d'un tirage Kish est abandonné au profit d'un tirage individu permettant de limiter la dispersion des poids et le biais d'auto-sélection. La subdivision en deux échantillons distincts (l'un interrogé par Téléphone, l'autre par Internet/Papier) est remplacée par une enquête en multimode séquentielle (Internet -> Papier -> Téléphone) permettant toujours d'atteindre les populations les moins à l'aise avec les outils numériques, tout en optimisant le taux de réponse et en réduisant les retraitements d'effets de mode à l'aval. Ce sont ainsi 18 000 personnes qui seront tirées chaque année dont 1 800 dans les DOM. L'objectif est d'obtenir 10 000 questionnaires complétés, ce qui permet de répondre aux critères de qualité demandés par Eurostat.

Le calendrier de collecte qui était relativement stable depuis 2012 évolue à partir de l'enquête 2026. En effet, pour faire face aux trois séquences successives du nouveau protocole, le début de la collecte est avancé à la mi-février.

Chaque enquête reprend un tronc commun d'indicateurs et un module analyse chaque année un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. En 2026, le module propre à la France est un module thématique sur l'usage des messageries instantanées et des réseaux sociaux.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Au niveau national, un comité de concertation regroupant utilisateurs, chercheurs et syndicats débat des questions d'initiative française. Un comité de pilotage se réunit annuellement à l'automne. Des comités de suivis ont lieu ponctuellement (mensuellement pendant les mois de collecte).

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'Insee diffuse les résultats nationaux dans le cadre d'une publication *Insee Résultats* en fin d'année N ou au début de l'année N+1.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité salue l'importante refonte de l'enquête sur les usages du numérique à partir de la collecte 2026, dans la continuité des précédentes recommandations du Comité du label. Cette refonte porte sur l'échantillonnage (tirage direct d'individus, réduction de la taille de l'échantillon) ainsi que sur le protocole (passage à un multimode séquentiel internet → papier → téléphone, en remplacement de la subdivision en deux échantillons distincts, l'un interrogé par téléphone et l'autre par internet/papier). Le Comité relève que le service a organisé ses travaux de manière à en prioriser les étapes et qu'il est confiant quant à l'absence de rupture de série. Il invite le service à présenter, auprès du Comité, les résultats des analyses portant sur ce point, notamment à l'issue de l'exploitation de l'échantillon de contrôle par téléphone, prévue en 2027.

- Le Comité note qu'une partie du questionnaire est fortement encadrée au niveau européen, tant sur la liste que sur l'ordre des questions. Il souligne l'importance de réaliser des tests pour s'assurer de la bonne compréhension des questions et de leur cohérence avec les objectifs visés, d'autant que certains thèmes peuvent être assez techniques pour une partie de la population. Le Comité relève que le service prévoit désormais d'organiser chaque année, en cas d'évolution du questionnaire, des tests auprès des enquêteurs selon un cahier des charges formalisé, et qu'il réfléchira à une procédure de test plus complète pour les changements significatifs, notamment en 2028.
- Le Comité salue le changement de nom de l'enquête, anciennement sur les « Technologies de l'information », et l'invite à profiter d'un prochain test pour interroger des enquêtés sur leur perception du nouveau nom.
- Le Comité salue également l'implication du service dans les discussions européennes, en valorisant notamment les questionnaires des modules d'initiative française.
- Le Comité note que si le questionnaire socle européen évolue peu, il peut être complété par des modules thématiques et par des questions d'initiative française. Dans ce contexte, il souhaite, comme par le passé et conformément à la proposition du service, que pour chaque millésime, l'inscription au programme des enquêtes statistiques se fasse — à protocole inchangé — après réception et examen par le Comité du questionnaire définitif. Il demande également qu'une note accompagne cet envoi, présentant d'une part la concertation mise en place pour élaborer les nouveaux questionnements et, d'autre part, les conclusions des tests réalisés. Compte tenu de la refonte de protocole prévue, il souhaitera que cette note annuelle intègre également des éléments de bilan sur ce point.

### **Méthodologie, protocole**

- Le Comité note que la réflexion sur la taille de l'échantillon et le protocole pour les DROM se poursuivra, en lien avec les résultats des futures collectes dans les DROM et les travaux de calcul de précision qui seront réalisés.
- Le Comité constate que le nouveau protocole vise à limiter les effets de sélection et que le service prévoit de tester les effets de mode en comparant les résultats d'une enquête de contrôle par téléphone en 2027 avec ceux de l'enquête principale. Le Comité souhaitera être informé des résultats de cette comparaison et des enseignements qui en seront tirés.
- Le Comité note que le service pourra, pour joindre un individu enquêté, utiliser les contacts relatifs à d'autres personnes de son ménage. Dans une des notes annuelles qui lui sera adressées, le Comité invite le service à présenter un bilan des taux de réponse en fonction des coordonnées disponibles. Le Comité relève également que le module mis en place pour vérifier l'identité du répondant à partir de l'année de naissance sera progressivement affiné, en lien avec les réflexions du Département des Méthodes Statistiques de l'Insee.
- Le Comité prend acte que les courriers adressés aux parents de mineurs interrogés feront l'objet de réflexions complémentaires, en lien avec le groupe « lettres d'avis » de l'Insee.

### **Questionnaire**

- Les remarques du Comité relatives aux questionnaires, portant notamment sur la clarification de l'univers de référence visé (usage du numérique dans la sphère privée / professionnelle), ont été directement transmises au service à l'issue de la séance.

### **Diffusion**

- Le Comité invite le service à réfléchir aux informations issues de la base de sondage pouvant être reprises dans les fichiers mis à disposition des chercheurs.

## **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service, à qui les remarques de la Cnil ont été transmises, de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête sur les usages du numérique, et par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2026-2030.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL